



**REMBOURSEMENT  
DE FRAIS AUX  
ELUS ET AUX  
PERSONNELS :  
COMPTE RENDU  
AU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Acte n° 2017/49

L'an deux mil dix-sept, le huit septembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 22 août 2017

**PRESENTS** : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, VIN Daniel ;

**ABSENTS** : PINATEL François (pouvoir à Roger GIRAUD) ;

*Secrétaire de séance* : Monsieur BEAUME Hugues

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

**Vu** la délibération n° 2017/37 en date du 19 mai 2017,

**Considérant** l'obligation de présenter au Conseil municipal les remboursements de frais aux élus et aux personnels,

Le Conseil municipal prend note des remboursements suivants :

*Bernard MICHEL* :

DARTY	Imprimante et routeur	140,86 €
CASTORAMA	Malles pour benne 4x4	59,90 €
CASTORAMA	Piquet de terre et réglottes (Chatons)	44,85 €

*Perrine SIONNET* :

VINCI	Parking réunion PEDT	5,70 €
-------	----------------------	--------

*Stéphanie PINATEL* :

DECITRE	Achat jeux NAP	32,70 €
E. LECLERC	Boite DVD intercalaires colle blocs papier	8,48 €
DECITRE	Livres	24,40 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

